



MAIRIE DE DIJON

PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 18 septembre 2018 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 24 septembre 2018 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM)

Membres absents : M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Rentrée scolaire 2018/2019 – Information du Conseil Municipal

- pris acte de la communication relative à la rentrée scolaire 2018/2019.

I - ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A - URBANISME

2 - Révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Dijon-Longvic – Avis de la Ville de Dijon sur le projet défini par arrêté préfectoral du 6 août 2018

- formulé un avis favorable au projet de PEB annexé à l'arrêté préfectoral du 6 août 2018, conformément au dossier joint ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

3 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Cession du lot Canal 3 - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) à vendre à Grand Dijon Habitat ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot Canal 3 de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

4 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - Quai Charcot - Déclassement du domaine public communal - Cession d'une emprise foncière à la SPLAAD

- dans le cadre de la poursuite de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal, décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie, situé quai Charcot, d'une superficie d'environ 12 m² ;
- décidé la cession par la Ville à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par son Directeur Général, 40 avenue du Drapeau – 21000 Dijon, de cette emprise foncière, moyennant le prix de 300 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

5 - Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraîchers - Cession du lot 2A - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) à vendre à la société Demathieu et Bard Immobilier ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot 2 A de la Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraîchers, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

6 - Zone d'Aménagement Concerté ÉcoCité Jardin des Maraîchers - Rue Ernest Champeaux - Modification de l'emprise foncière du bail emphytéotique conclu entre la Ville et Grand Dijon Habitat - Avenant - Rue Alphonse Bertillon - Acquisition d'une parcelle sur Grand Dijon Habitat

- dans le cadre de l'aménagement de la voirie de la ZAC EcoCité Jardin des Maraîchers, décidé la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique du 1er novembre 1993 conclu entre la Ville et Grand Dijon Habitat sur le tènement 2-4, rue Ernest Champeaux, en excluant une emprise cadastrée section CL n° 471p, d'une superficie de 798 m², à titre gratuit, les autres conditions du bail demeurant inchangées ;
- approuvé l'acquisition sur Grand Dijon Habitat d'une parcelle située rue Alphonse Bertillon, cadastrée section CL n° 581, d'une superficie de 220 m², moyennant un euro, afin de finaliser l'opération d'aménagement de la future voie publique ;
- dit qu'il sera procédé à cet avenant et à cette acquisition par actes administratifs ;
- décidé d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public de la rue Marguerite Monnot ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

7 - Rue des Péjoces - Cession foncière

- décidé la cession par la Ville au profit de Monsieur et Madame Judicaël Laval domiciliés 6B rue du four banal 21110 Tart-le-Haut, d'un terrain non bâti et libre d'occupation, d'une superficie approximative de 165 m², constituant le lot n°2 de la copropriété horizontale située 28 C rue des Péjoces, cadastrée section CN n°187, moyennant le prix de 40 € le m² ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

B – PATRIMOINE

8 - Legs Rousset - Acceptation par la Ville

- accepté le legs de Monsieur Jacques Rousset, né le 06 janvier 1956 à Saint-Vallier (Saône-et-Loire) et décédé à Dijon le 21 octobre 2017, concernant des avoirs bancaires et des biens immobiliers situés 43 A rue de Mulhouse à Dijon ;
- décidé que les avoirs bancaires seront affectés aux œuvres sociales de la commune ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions, notamment pour l'acceptation du legs, qui sera conclu par acte notarié.

C – ECOLOGIE URBAINE

9 - Albert 1er - Création d'une liaison douce entre la gare de Dijon et le Jardin de l'Arquebuse - Convention relative aux travaux et mise à disposition d'emprises foncières au profit de Dijon Métropole

- approuvé la convention à intervenir entre la Ville et Dijon Métropole, relative aux travaux d'aménagement et de construction nécessaires au projet de mobilités douces « Prioribus » sur la propriété communale située 1 avenue Albert 1er ;
- accepté la mise à disposition d'emprises foncières du Jardin de l'Arquebuse, cadastrées section ET n°61 et 62, au profit de Dijon Métropole, à titre gratuit ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

D – ENVIRONNEMENT

10 - Rapport 2017 sur les services publics de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dijon

- approuvé le rapport 2017 du Maire sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

II-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A – ATTRACTIVITE

11 - Aéroport – Contrat de Redynamisation du Site de Défense de la BA 102 – Avenant concernant les fiches actions 2.2 et 2.3 relatives à l’axe 2 du pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie et du vin

- approuvé les ajustements des fiches actions 2.2 relative aux équipements scénographiques et 2.3 concernant les aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel tels qu'annexées à la présente délibération ;
- autorisé M. le Maire, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant au Contrat de Restructuration du Site de Défense de Dijon-Longvic ;
- autorisé M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

12 - Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Construction du pôle culturel - Sollicitation d'une subvention du Département

- sollicité le Département de la Côte d'Or pour qu'il s'engage à participer financièrement à la réalisation du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin au travers de l'attribution d'une subvention de 3 millions d'euros à l'Association de la cité de la gastronomie et du vin, propriétaire des murs du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

B - CULTURE

13 - Bibliothèque municipale - Dépôt de la collection de menus de Monsieur Guillaume GOMEZ

- décidé l'acceptation par la Ville du dépôt de menus (dont la liste est annexée au présent rapport) ayant appartenu à Monsieur Guillaume GOMEZ chef des cuisines du Palais de l'Elysée dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à passer entre la Ville et Monsieur Guillaume GOMEZ, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

14 - Archives municipales et Bibliothèque municipale - Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté - Adhésion de la Ville

- décidé l'adhésion de la Ville à l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2018 et les années suivantes ;
- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence ;

- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

15 - Acquisition d'œuvres – Demandes de subventions

- décidé l'acquisition par la Ville de Dijon d'un tableau de Yan Pei-Ming Le petit livre rouge et de deux dessins de Philippe-Marie Chaperon *Relevé du plafond de l'ancienne salle des États de Bourgogne à Dijon et Élévation d'une vasque de la salle des États* au bénéfice du musée des Beaux-arts et autorisé leur inscription à l'inventaire réglementaire de ce musée ;
- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition et les restaurations de ces œuvres ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

C – RELATIONS INTERNATIONALES

16 - Bourgogne Franche Comté International : adoption de la convention de partenariat 2018 / 2020

- donner son accord à ce que la Ville accompagne le développement des actions de l'association « Bourgogne Franche-Comté International », dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention pluriannuelle de partenariat à signer entre la Ville et l'association « Bourgogne Franche-Comté International », annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé l'adhésion de la Ville à « Bourgogne Franche-Comté International » et la nomination d'un conseiller municipal représentant les intérêts de notre territoire ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

III - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

17 - Conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et les avenants à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants aux conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

IV – FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A - FINANCES

18 - Comptabilité du Trésorier Municipal - Demande de remise gracieuse – Avis du conseil municipal

- émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Guy OTTIN ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente décision.

19 - Travaux dans divers bâtiments (site Poussots, conservatoire Colmar, Gymnase Boisselot et Gymnase Masingue...)- demandes de subventions

- approuvé les projets ci-dessus exposés ;
- arrêté le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération ;
- validé les plans de financement présentés ;
- décidé de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des opérations, au taux maximum, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or, de l'Etat, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, et de la Fédération Française de Football ;
- attesté que les bâtiments objets des travaux sont propriétés de la Ville de Dijon ;
- dit que le financement de ces opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget 2018 ;
- accepté que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans ;
- demandé au Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or une dérogation afin que les travaux affectant la toiture terrasse du bâtiment A de l'espace Colmar du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon puissent commencer avant que l'instance délibérative de cette collectivité territoriale ait décidé l'attribution de la subvention sollicitée ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

20 - Organismes divers – Attributions de subventions – Exercice 2018

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- décidé d'annuler la subvention accordée à l'association « Greze Innovation » lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour son fonctionnement 2018 ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B – ADMINISTRATION GENERALE

21 - Direction de la Commande Publique et de la Logistique - Vente de biens réformés

- décidé la vente, par la Ville, de biens matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2018 ;
- décidé que ces biens seront vendus aux enchères ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

C- PERSONNEL

22 - Institution des bureaux de vote dans le cadre des Elections professionnelles 2018

- désigné les membres de chaque bureau de vote, tel que cités ci-dessus ;
- institué les bureaux de vote électronique en conséquence ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

23 - Bibliothèque Municipale – Mise à disposition de deux conservateurs d'Etat – Renouvellement de la convention

- approuvé le projet de convention figurant en annexe à passer entre la Ville et l'Etat pour la mise à disposition de la Bibliothèque Municipale de deux conservateurs de l'Etat, pour une durée de trois ans renouvelable à compter du 1er janvier 2019 ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

24 - Recrutement d'agents contractuels

- autorisé M. le Maire à engager à compter du 1er octobre 2018 un collaborateur médecin, un professeur d'enseignement artistique dans la spécialité théâtre, un ingénieur en rénovation énergétique et un juriste contractuels pour des durées de trois ans renouvelables ;
- décidé que la rémunération de ces agents sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- dit que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

25 - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Dijon et l'Association Autre Cercle Bourgogne - Franche-Comté

- approuvé le projet de convention de partenariat à conclure entre les parties, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement.

V - DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

26 - Rapport des délégations du Maire

- donné acte de la présente communication.

VOEUX ET QUESTIONS ORALES

Vœu : Dijon, ville sans perturbateurs endocriniens

- a émis le vœu que la Ville de Dijon rejoigne la charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau environnement et santé (RES), jointe en annexe, et élabore un programme d'actions municipales consacrées à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.